

# Les articles de foi

## Paragraphe 106 du *Livre des Doctrines et de la Discipline*

---

### ¶ 106. LES ARTICLES DE FOI DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE GLOBALE.

Les Articles de foi prescrivent les normes doctrinales faisant autorité au sein de l'Église Méthodiste Globale. À cette fin, ils soutiennent la tradition des Credo de l'Église universelle, expriment l'héritage théologique de notre foi protestante et forment les accents et les préoccupations propres à notre Église dans la tradition wesleyenne et méthodiste. Bien que les Articles de foi expriment notre attachement à l'orthodoxie chrétienne, nous reconnaissons que le texte original du Credo de Nicée (381 apr. J.-C.) stipulait que le Saint-Esprit procède du Père, et que de nombreuses Églises à travers le monde, ainsi qu'au sein de l'Église Méthodiste Globale, n'ont pas adopté la déclaration supplémentaire selon laquelle l'Esprit procède également du Fils. Compte tenu du caractère mondial de l'Église Méthodiste Globale, ses membres sont déjà libres d'inclure ou d'omettre l'expression « et le Fils » lorsqu'ils utilisent le Credo de Nicée, tant dans le culte que pour l'enseignement de la foi (paragraphe 105). Conformément à cette pratique concernant le Credo de Nicée, les membres de l'Église Méthodiste Globale peuvent omettre « et le Fils » de la première phrase de l'article III, « L'Esprit Saint ». Les articles de foi sont confirmés par la Sainte Écriture et doivent être enseignés dans nos églises. Il s'agit de normes constitutives qui proclament la « foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes » (Jude 3) et qui servent de rempart contre les faux enseignements en fournissant un fondement à la louange et à l'honneur rendus à Dieu, à travers un enseignement fidèle qui nous oriente vers une vie au service du Royaume de Dieu.

#### I. LA SAINTE TRINITÉ

Nous croyons en un seul Dieu saint et vivant, éternel, sans corps ni parties, Créateur de toutes choses, visibles et invisibles. Il est infini dans sa puissance, sa sagesse, sa justice, sa bonté et son amour. Il règne avec sollicitude et grâce pour le bien et le salut de tous, à la gloire de son nom. Nous croyons que le Dieu unique se révèle tel qu'il est : trois personnes, distinctes mais inséparables, ne faisant éternellement qu'un quant à l'être, à la majesté, à la puissance et à la gloire : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

#### II. JÉSUS-CHRIST

Nous croyons en Jésus-Christ, vraiment Dieu et vraiment homme, la Parole éternelle faite chair, en qui les natures divine et humaine sont parfaitement et indissolublement unies, sans division, sans confusion ni changement. Quant à sa nature divine, il est de la même substance que le Père. Quant à sa nature humaine, il est de la même substance que nous, et pourtant sans péché. Le Fils unique engendré éternellement par le Père, il est né de la Vierge Marie par la puissance du Saint-Esprit. Il a véritablement souffert, a été crucifié, est mort pour nos péchés et est ressuscité corporellement d'entre les morts. Après être monté sur le trône céleste, il est notre Sauveur et Médiateur éternel, qui règne sur toutes choses et reviendra en gloire juger les vivants et les morts.

Nous croyons que Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même. L'offrande de Christ, une fois faite, est l'expiation parfaite, le rachat, la propitiation, et la satisfaction pour les péchés de tout le monde, tant originels qu'actuels ; et il n'y a pas d'autre satisfaction pour le péché.

#### III. L'ESPRIT SAINT

Nous croyons au Saint-Esprit, qui procède éternellement du Père et du Fils. Il est de la même substance que le Père et le Fils, et leur est égal en majesté, en puissance et en gloire. En tant que Dieu vrai et éternel, il est digne de notre adoration et de nos louanges. L'Esprit convainc le monde du péché, de la droiture et du jugement. Il rend témoignage à Jésus-Christ, nous conduit à la foi en lui, nous intègre à l'Église et nous sanctifie par sa présence en nous. Avec le Père et le Fils, le Saint-Esprit distribue des dons et habilite l'Église, en lui donnant tout ce dont elle a besoin, à accomplir la mission de Dieu dans le monde. Gage de la

gloire à venir, il reconforte et soutient les fidèles, nous conduit dans toute la vérité et témoigne avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

#### IV. LA CRÉATION ET LA PROVIDENCE

Nous croyons que le Dieu trinitaire — le Père, le Fils et l'Esprit Saint — a créé toutes choses à partir du néant, et que rien n'a été fait qui n'ait été créé par un acte de la volonté de Dieu. Tout ce que le Dieu trinitaire crée est bon, et il a créé toutes choses comme une libre expression de son amour parfait. Dieu soutient, gouverne et préserve toute la création continuellement par sa puissance et sa sagesse. Le libre arbitre et la responsabilité des êtres humains s'exercent dans ce cadre providentiel.

#### V. LA NATURE HUMAINE

Nous croyons que les êtres humains ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, et que la nature humaine a été créée bonne et dotée de dignité. Nous avons été créés pour aimer et glorifier Dieu dans sa bonté parfaite, pour aimer les autres, et pour rechercher leur bien et œuvrer en ce sens. Dieu nous a créés hommes et femmes et nous a conçus pour la vie familiale, la vie en communauté et l'intendance de sa bonne création. Nous sommes désormais tombés dans la corruption du péché et nous sommes très éloignés de l'état de droiture originelle. Pourtant, nous continuons d'avoir une valeur inestimable aux yeux de Dieu.

#### VI. LE PÉCHÉ ET LA GRÂCE GRATUITE

Nous croyons que les êtres humains ont perdu leur droiture originelle et que, sans la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, ils sont enclins au mal dès leur naissance. Le péché originel, qui est la corruption de la nature de chaque être humain, est l'état dans lequel nous naissons tous. Le péché corrompt chaque aspect de notre humanité. Sans la grâce prévenante, nous ne pouvons pas nous tourner vers Dieu et sommes incapables d'accomplir des œuvres qui lui soient agréables. Toute bonne volonté que nous avons nous vient de la grâce de Dieu en Christ et de l'Esprit qui agit en nous.

#### VII. L'ÉGLISE

Nous croyons que l'Église visible est la communion des fidèles sous la seigneurie de Christ. L'Église est une, sainte, catholique [universelle] et apostolique, tant par sa nature que par sa vocation. C'est la communion rédemptrice dans laquelle la Parole de Dieu est prêchée et les sacrements sont dûment administrés selon le commandement du Christ. Les hommes et les femmes qualifiés sont ordonnés au ministère dans l'Église par les évêques par l'imposition des mains. Sous la discipline du Saint-Esprit, l'Église existe pour le culte et la glorification de la Sainte Trinité, l'édification des croyants et la rédemption du monde.

#### VIII. LES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons en l'inspiration divine et à l'autorité de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament dans leur intégralité. L'Ancien Testament n'est pas en contradiction avec le Nouveau, car le Christ nous offre la vie éternelle dans les deux. La Sainte Écriture est vraie dans tout ce qu'elle affirme, elle est entièrement digne de confiance et constitue la seule règle infaillible de la foi et de la pratique. Elle contient tout ce qui est nécessaire au salut. Tout ce qui n'est ni révélé dans les Saintes Écritures ni établi par elles ne doit pas être enseigné comme étant essentiel au salut.

Le même Saint-Esprit qui a inspiré les Écritures continue d'agir à travers elles, éclairant l'interprétation que l'Église en fait pour l'édification du Peuple de Dieu. Elles constituent le fondement de la proclamation de l'Église et un moyen de grâce essentiel pour tous ceux qui les entendent. Par la proclamation de la Parole de Dieu, l'Esprit nous fait prendre conscience de notre péché, nous appelle à la repentance, nous attire vers la foi en Christ et nous renouvelle à l'image de Dieu.

Les livres canoniques de l'Ancien Testament sont : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, 1 Samuel, 2 Samuel, 1 Rois, 2 Rois, 1 Chroniques, 2 Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Isaïe, Jérémie, les Lamentations, Ézéchiël, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Les livres canoniques du Nouveau Testament sont : Matthieu, Marc, Luc, Jean, les Actes des Apôtres, l'Épître aux Romains, 1 Corinthiens, 2 Corinthiens, Galates, Éphésiens, Philippiens, Colossiens, 1 Thessaloniciens, 2 Thessaloniciens, 1 Timothée, 2 Timothée, Tite, Philémon, Hébreux, Jacques, 1 Pierre, 2 Pierre, 1 Jean, 2 Jean, 3 Jean, Jude et l'Apocalypse.

## IX. LES SACREMENTS

Nous croyons que les Sacrements, ordonnés par le Christ, sont des signes extérieurs et visibles d'une grâce intérieure et spirituelle, et non pas seulement des gages ou des symboles de la profession de foi du chrétien. À ce titre, ils sont l'expression de l'amour de Dieu à notre égard. Ce sont des moyens de grâce particuliers par lesquels Dieu agit en nous pour vivifier, fortifier et confirmer notre foi en lui.

Nous croyons qu'il n'y a que deux sacrements institués par le Christ notre Seigneur : le baptême et la Sainte-Cène.

### *Du baptême*

Nous croyons en un seul baptême, qui marque l'entrée dans l'Église visible et dans la Nouvelle Alliance en Christ. Le baptême est un signe et un sceau de notre incorporation à la famille des croyants, en union avec la mort et la résurrection du Christ. Le baptême signifie la repentance, la purification du péché et la nouvelle naissance par la puissance du Saint-Esprit. Nous croyons que les promesses de la Nouvelle Alliance s'étendent aux enfants des croyants, ce qui fait des nourrissons des candidats légitimes et acceptables au baptême chrétien, qui ne doit pas leur être refusé. Il incombe spécialement à l'Église de nourrir et de conduire les enfants baptisés vers la confirmation de leur baptême en tant que profession publique de foi et engagement personnel à un discipulat tout au long de la vie.

### *De la Sainte-Cène*

Nous croyons que la Sainte-Cène est le sacrement de notre rédemption, par lequel nous sommes rendus participants aux puissants actes de salut de Dieu. La Sainte-Cène est à la fois un mémorial des souffrances et de la mort du Christ, et un signe de l'amour et de l'union qui lient les chrétiens au Christ et entre eux. Bien que les éléments eux-mêmes ne doivent pas être adorés, le Saint-Esprit communique mystérieusement le corps et le sang du Christ par le Sacrement, en tant que moyen de grâce, bien que la substance de chaque élément reste inchangée. Ceux qui reçoivent ce Sacrement participent avec respect, par la foi, au corps et au sang du Christ jusqu'à son retour.

## X. LE CULTE PUBLIC ET LE JOUR DU SEIGNEUR

Nous croyons que le culte divin est essentiel à la vie de l'Église et qu'il constitue à la fois un devoir et un privilège pour tous les chrétiens. Le jour du Seigneur a été ordonné par Dieu pour le culte public et pour commémorer la résurrection du Christ. Se réunir régulièrement avec le Peuple de Dieu est nécessaire à la croissance spirituelle et à notre sanctification. Nous croyons que l'ordre du culte public peut être modifié par l'Église selon les besoins de la communauté réunie pour le culte. Le culte doit toujours être célébré dans une langue et selon une forme compréhensibles pour l'assemblée, en accord avec les Saintes Écritures et conformément à l'ordre et à la discipline de l'Église.

## XI. LA REPENTANCE

Nous croyons que l'Esprit Saint convainc le monde du péché et nous permet de nous détourner du mal pour nous tourner vers la foi en Christ. La véritable repentance s'exprime par notre renoncement au mal et la confession de nos péchés, ainsi que par notre engagement à participer activement aux moyens de grâce et à accomplir de bonnes œuvres. C'est une attitude d'humilité, accordée par Dieu aux non-croyants pour les préparer à la justification, et aux croyants comme une grâce continue par laquelle nous grandissons dans la sainteté et entrons dans une communion plus profonde avec le Christ.

## XII. JUSTIFICATION ET RÉGÉNÉRATION

Nous croyons que la justification est la déclaration gracieuse de Dieu que nos péchés sont pardonnés et que nous sommes comptés justes à ses yeux sur la base du mérite du Christ. Cette déclaration de Dieu nous parvient par la grâce seule, au moyen de la foi seule, en Jésus-Christ seul. La justification ne résulte ni de nos bonnes œuvres ni de nos mérites personnels, car rien ne peut satisfaire aux exigences de la justice divine sauf le sacrifice expiatoire du Christ sur la croix, et rien ne peut nous purifier du péché originel ou du péché actuel en dehors de lui. Par conséquent, nous sommes gracieusement invités à recevoir Christ par la foi, plaçant toute notre confiance et foi en Lui en tant que notre Seigneur et Sauveur personnel. C'est par le Christ que nous devenons enfants de Dieu et héritiers de la vie éternelle. Le fait que nous soyons justifiés par la foi seule est une doctrine des plus salutaires et des plus consolantes.

Nous croyons que la régénération est un renouvellement intérieur dans la droiture, par Jésus-Christ et par la puissance du Saint-Esprit. Si nous ne sommes pas nés de nouveau, nous ne pouvons pas voir le royaume de Dieu. Par la nouvelle naissance, nous sommes réconciliés avec Dieu, nous sommes rendus participants de la nature divine, nous faisons l'expérience d'une vie nouvelle en Christ et nous sommes rendus capables de le servir en y engageant notre volonté et nos affections. La régénération est notre sanctification initiale, après laquelle nous sommes progressivement renouvelés dans la sainteté à mesure que nous cherchons à être rendus parfaits dans l'amour.

### XIII. BONNES ŒUVRES

Nous croyons que des œuvres bonnes sont les fruits indispensables de la foi et qu'elles suivent la nouvelle naissance. Mais elles ne sont pas capables d'effacer nos péchés ou de détourner le jugement divin. Nous croyons que les bonnes œuvres, qui plaisent à Dieu et lui sont agréables en Christ, découlent d'une foi véritable et vivante. C'est par les bonnes œuvres que notre foi se manifeste. Il n'y a pas d'œuvres que l'on puisse exiger des croyants en dehors des commandements de la Sainte Écriture. Nos bonnes œuvres n'obligent pas Dieu à nous accorder sa faveur et ne font pas acquérir de mérite à autrui.

### XIV. LA SANCTIFICATION TOTALE

Nous croyons que la sanctification totale est un état d'amour parfait, de droiture et de véritable sainteté. C'est l'œuvre de la grâce de Dieu par la Parole de Dieu et l'Esprit. La sanctification totale se reçoit par la foi en Christ et doit être recherchée avec ferveur par chaque enfant de Dieu. Ceux qui sont nés de Dieu sont déjà libérés de la puissance et de l'emprise du péché. Ils sont ensuite purifiés du péché originel et lavés de sa souillure dans leurs pensées, leurs paroles et leurs actes. Ces croyants sont désormais libres d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de tout leur esprit et de toute leur force, et d'aimer leur prochain comme eux-mêmes, en marchant sans reproche selon les saints commandements de Dieu.

Le processus de sanctification prépare la voie à la réception de la grâce qui sanctifie entièrement, par le ministère du Saint-Esprit. Nous croyons que l'amour parfait, ou la perfection chrétienne, ne nous délivre pas des faiblesses, de l'ignorance ou des erreurs communes à tous, ni de la possibilité de commettre encore des péchés. Ceux qui ont le cœur pur doivent se prémunir contre les tentations constantes, notamment celles qui prennent la forme de l'orgueil spirituel, en demeurant dans la sainteté par la grâce et la puissance du Saint-Esprit.

### XV. LE JUGEMENT ET L'ÉTAT FUTUR

Nous croyons que le Christ reviendra dans la gloire pour juger les vivants et les morts. Nous croyons en la résurrection du corps : les méchants ressusciteront pour la condamnation éternelle, et les justes pour la vie éternelle dans la nouvelle création de Dieu.

---

Adoptés par la Conférence générale à Johannesburg, en Afrique du Sud, le samedi 5 septembre 2026.